

Point de vue

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 579

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'impuissance et la fragilité

Chute d'un arbre sur la ligne. Coupure de courant, au village, de minuit à 13 heures. Usine et école fermées. Pas de chauffage: les pompes sont arrêtées. Rares sont ceux qui disposent encore d'un chauffage à bois. Repas froids. Très ennuyeux, pour les bébés. Pas de pain chez le boulanger: four arrêté. Pas de lait: les machines à traire des paysans sont en panne et la plupart des vaches ne supportent plus la traite à la main. De toute façon, la laiterie n'aurait pu refroidir le lait apporté. Pas d'essence à la pompe. Travaux arrêtés chez les artisans. Début de dégel dans les réfrigérateurs. Eau chaude au compte-gouttes, pour ne pas vider la réserve. Village quasi bloqué. Si la coupure avait duré douze heures de plus...

* * *

Nouveau meurtre d'un enfant à La Chaux-de-Fonds. Près de 5000 personnes manifestent, silencieusement, dans la rue. Raz-de-marée stupéfiant, sans doute unique, d'articles de presse et de lettres de lecteurs. Très rapidement, un ressac politique: conférence-débat annoncée par les indépendants; motion au Grand Conseil, soutenue par tous les partis; longue déclaration du Conseil d'Etat...

Que s'est-il passé?

Deux ensembles de faits: l'un — le crime lui-

même, ses causes alléguées — bien délimité; l'autre — la réaction d'une grande partie de la population et de la presse locale — très flou, rassemblant des éléments disparates, contradictoires (relevant d'abord de la psychologie des foules, voire de l'opportunisme commercial et politique), brusquement cristallisés par l'événement catalyseur, truffés de mythes et de non-dit, rappelant «La rumeur d'Orléans» analysée par Edgard Morin en 1969.

Pas de doute que, sous la colère et l'indignation, c'est une somme formidable d'angoisses informulées qui s'est ébranlée. L'An Mil?... Habituellement canalisé, *diverti*, le besoin de sécurité a trouvé dans la manifestation de rue une expression collective, *ouverte*, prolongée ensuite par l'avalanche de lettres de lecteurs au journal local.

Mais quelles angoisses, quels fantasmes, quels fonds archaïques ont-ils été remués?

Cette «crise» — parce qu'elle en cache d'autres, latentes, souterraines, effrayantes — aurait pu être l'occasion d'un diagnostic.

La violence, la démence, les conflits, la mort — portés, ici, par un individu à un paroxysme — ont été en même temps exorcisés et *niés* par rejet sur un bouc émissaire et immolation symbolique du coupable.

Se rassurer et se déculpabiliser: le processus a pris une dimension collective telle que le rappel des violences et des folies *dont le corps social lui-même se rend en permanence coupable*

aurait passé pour une perversion... Pas un mot ou presque, par exemple, à propos des dangers que fait courir et des victimes enfantines (expiatoires?) qu'impose la circulation routière.

Fait remarquable: «l'intelligentsia» locale — juristes, médecins, enseignants, éducateurs, psychologues... — qui aurait pu «élargir le débat» à peine amorcé, est restée, à de rares exceptions près, frileusement sur la touche, démontrant son impuissance à élucider et à prendre la mesure du phénomène.

Une fois de plus, il faudrait s'interroger aussi sur le rôle de la presse et sa responsabilité. Amplificateur? Exutoire — donc amortisseur? Une occasion de faire un examen de conscience a été ratée.

Subsiste un malaise. Bientôt, ce sera l'amnésie...

* * *

Coup de chapeau cordial à Bernard Mermod et à l'équipe du «Temps Présent» consacré à la pollution des eaux.

Les deux conseillers d'Etat, valaisan et fribourgeois, interrogés, n'ont-ils pas un peu honte? Au service de qui ces loustics-là sont-ils? Par ailleurs, on signale, au chapitre «Fontaine, je ne boirai plus de ton eau», l'article sur «Les teneurs en nitrates des eaux de fontaines et de sources en Suisse romande», de M. J.-P. Quinche, dans le dernier numéro de la Revue suisse d'agriculture.

Edifiant.

Gil Stauffer

MÉDIAS

L'annonce de la parution prochaine de deux hebdomadaires romands ne semble pas avoir pris au dépourvu les éditeurs de «L'Express» de Paris. Est aussitôt engagée une campagne d'abonnements. Et pour faire bon poids la page de titre du numéro 1543 est consacrée à l'Etat clochard en Suisse —

remarquable texte de Laurent Rebeaud — avec un drapeau suisse qui «se ganguille» sur un tas d'or (les anciens comprendront notre allusion à un discours du syndic de Morges qu'on récitait volontiers en fin de soirée autrefois). Les hostilités sont ouvertes.

La «Basler Zeitung» et d'autres quotidiens alé-

maniques ont publié un article de Stefan Studer sur la tendance au monopole qui se manifeste dans la presse romande. Deux indications précises moins connues: le capital-actions de la «Tribune de Genève» a été réduit de 5 millions à 1 million et demi de francs en décembre 1980 et l'Eglise catholique de Genève ne paie que 200 000 francs par année pour permettre la parution du «Courrier».